

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

\_\_\_\_\_  
**SÉANCE DU 30 JANVIER 2025**  
\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	8

**CONVOCATION**

Datée	du 24/01/2025
Affichée	le 24/01/2025

**OBJET**

Guide des procédures internes  
de la commande publique

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-quatre janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

\_\_\_\_\_  
Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que tout achat, dès le 1er euro, a le caractère de marché public et, par conséquent, doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique que sont :

- la liberté d'accès à la commande publique
- l'égalité de traitement des candidats
- la transparence des procédures

Pour les marchés inférieurs au seuil de procédure formalisée, le code de la commande publique précise que c'est à l'acheteur de définir ses propres modalités d'organisation des achats.

Afin de se mettre en conformité, il a été élaboré un guide des procédures internes de la commande publique. Ce guide vient préciser le cadre réglementaire général ainsi que les règles internes à la communauté de communes, en fonction des seuils et du type de besoins à satisfaire (fournitures, services ou travaux). Il identifie le rôle de chaque acteur à toutes les étapes de la procédure, à savoir de la définition du besoin jusqu'aux dernières opérations administratives.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-4,
- Considérant la nécessité de se doter d'un guide de procédure

**Le bureau, après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le guide des procédures internes de la commande publique, ci-annexé.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 07 FEV. 2025  
Publié en ligne le 07 FEV. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250130-2025-01-30-004b-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025